



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Sandy GUALANDI  
[sandy.gualandi@culture.gouv.fr](mailto:sandy.gualandi@culture.gouv.fr)  
05.67.73.21.24

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne  
Pôle territorial Sud 1 rue du Général BP 10199  
1 Rue du Général  
BP 10199  
31806 SAINT-GAUDENS CEDEX

Références : LM/SG/2024/52068

Toulouse, le 26 mars 2024

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** PORTET-SUR-GARONNE (HAUTE-GARONNE), Avenue des Cerisiers  
PC03143323M0030  
Votre courrier du 4 mars 2024  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 4 mars 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,  
et par délégation,Pour le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation  
Le conservateur régional de l'archéologie

Léopold MAUREL

